

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 15 octobre 2018  
Séance du 13 septembre 2018

## 31 Association Interm'aide - subvention exceptionnelle de fonctionnement

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : M. MONTES	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. AKABLI	1

■ Rapport de présentation :

Monsieur Karim BOUKHACHBA, conseiller municipal délégué, expose :

La Ville de Creil soutient les associations par la mise à disposition de :

- nombreux équipements,
- une importante aide technique et humaine,
- un accompagnement des projets portés par le monde associatif,
- l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

L'association INTERM'AIDE oriente son projet associatif autour de cinq axes :

- égalité en droits : la lutte contre les discriminations ;
- prévention et accès aux soins ;
- les marches exploratoires ;
- lutte contre l'isolement et le repli identitaire par la mise en place d'actions pluridisciplinaires et interculturelles pendant les vacances scolaires ;
- prévention et accompagnement social des femmes victimes de violences conjugales.

Elle développe des actions autour de la parentalité, des actions collectives tournées vers l'accès à la culture, aux loisirs, la réappropriation de l'espace public, l'accès au droit au logement, l'accompagnement de citoyens en grande difficulté.

# maintenant !

Dans ce cas, un contrôle est effectué par les services municipaux pour veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Au vu du dossier remis et compte-tenu de la fragilité financière de l'association lié en partie à la suppression des emplois aidés, il vous est proposé de verser à ladite association une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 5 000,00 €.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 18/10/2018  
Reçu en préfecture le 18/10/2018  
Affiché le 16/10/2018  
ID : 060-216001743-20181015-DLRG181015031-DE

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 13 septembre 2018,  
Considérant le projet présenté par l'association,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37      Pour : 36      Contre : 0      Abstention : 1

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le versement, à l'association Inter'maide, la subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant total de 5 000,00 €.

**Article 2** : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, comptes n°6574/025/CB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 OCT. 2018**      Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

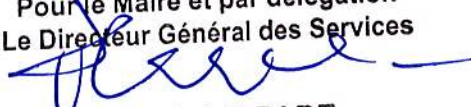
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt en sous-préfecture le 18/10/18 ..  
et publication ou notification le 18/10/18.....  
affiché le 16/10/18.....  
CREIL, le 18/10/2018.....

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le 16/10/2018



ID : 060-216001743-20181015-DLRG181015031-DE

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*